

## TAUX DE COTISATION

---

### Cotisations régulières

Les taux de cotisation varient en fonction des groupes d'emploi et ces taux sont actuellement les suivants :

	<b>Cotisation salariale</b>	<b>Cotisation patronale</b>
Chargés de cours	8,35 %	8,75 %
Employés de soutien	8,1 % / 6,6 % <sup>1</sup>	9,9 % / 11,4 % <sup>1</sup>
Professeurs	8,4 %	9,6 %
Professionnels	8,5 %	9,5 %
Professionnels de recherche	8,35 %	8,75 %
Stagiaires postdoctoraux	7,6 %	8,0 %
Employés – APAPUL	8,5 %	9,5 %
Employés – Bureau de la retraite	Entre 3 et 8,37 % <sup>2</sup>	115 % de la cotisation salariale
Employés – SPUL	8,0 %	10,0 %
Employés – SCCCUL	7,5 %	10,0 %

#### **Pourquoi les taux de cotisations sont-ils différents par groupe d'emploi?**

- Pour les autres groupes, il s'agit de taux négociés.
- Pour les employés de soutien, les professeurs et les professionnels, les taux reflètent ceux applicables dans les autres régimes de retraite.

Taux de cotisation effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

---

<sup>1</sup> Les taux de 8,1 % et 9,9 % s'appliquent sur la portion du salaire n'excédant pas le MGA alors que les taux de 6,6 % et 11,4 % s'appliquent sur l'excédent. Veuillez consulter le site [www.bretraite.ulaval.ca](http://www.bretraite.ulaval.ca) pour plus de détails.

<sup>2</sup> Taux établi par le participant.